

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 23 mai 2019 fixant la liste d'admission des élèves des écoles normales supérieures au concours d'ingénieurs élèves des mines - Année 2019

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2009 fixant les modalités de recrutement des élèves des écoles normales supérieures en qualité d'ingénieur-élève des mines ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 d'un concours pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves des écoles normales supérieures ;

Vu la liste établie le 17 mai 2019 par le président du jury,

Arrête :

Article 1^{er}

Les élèves des écoles normales supérieures dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieurs-élèves des mines (année 2019) :

Liste principale

1. M. Jean ALAUX-LORAIN.
2. M. Jules PONDARD.

Article 2

Le chef du service du conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 mai 2019.

*L'ingénieur en chef des mines, adjointe au chef
du service du conseil général de l'économie,
de l'industrie, de l'énergie et des technologies,*

CATHERINE LAGNEAU